Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260305-DCM2026030501-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2026

Date de convocation
Le 25.02.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le 05 mars à 19h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; J-M DAVY ; N. GALLAIS ; E. POIGNANT ; M-L. SAUDRAIS ; F. THOMAS.
Absents excusés : F. BIZET ; A. LAVIEILLE.
Secrétaire de séance : N. GALLAIS.

DCM-2026-03-05/01 : Logement de la longère de la Taverne : fixation du prix des loyers

Le maire indique que les travaux de la longère sont quasiment terminés. Il convient aujourd'hui de fixer le tarif de location. La configuration des logements est la suivante :

- Au rez-de-chaussée :
  - Logement 1-A route de Le Quiou : T3 de 63,7 m² comprenant 2 chambres, avec un jardin privatif
  - Logement 1-B route de Le Quiou : T2 de 53,9 m² comprenant 1 chambre et disposant d'un jardin privatif
- A l'étage :
  - Logement 1-C route de Le Quiou : T2 de 51 m² comprenant 1 chambre
  - Logement 1-D route de Le Quiou : T2 de 46,6 m² comprenant 1 chambre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif des logements de la longère comme suit :

Logement 1-A route de Le Quiou	630 €
Logement 1-B route de Le Quiou	530 €
Logement 1-C route de Le Quiou	510 €
Logement 1-D route de Le Quiou	500 €

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 06 MAR. 2026
Le Maire, Françoise HEDE

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)